

Aidez-nous à les aider !

L'association ne vit que grâce à votre soutien.

Pour nous permettre d'acheter nourriture, matériels et médicaments,

Adhérez à l'association ou faites un don :

► Via notre site web :

www.millepiquants.fr

Possibilité de déduction d'impôt de 66 % si le paiement est effectué via notre site

► Ou par chèque à l'ordre de Mille Piquants, en renvoyant le bulletin ci-dessous à :

Association Mille Piquants
Mairie de Ballancourt
2 rue de la Mairie
91610 Ballancourt-sur-Essonne

✂-----

- J'adhère à l'association Mille Piquants et je verse ma cotisation de 20 €
- Je fais un don de €

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail :

MILLE PIQUANTS

Association Loi 1901

Autorisation d'ouverture du centre de soins de Ballancourt-sur-Essonne :

Arrêté N° 2021-PREF-DDPP/311 du 18/11/2021

Capacitaire : Véronique Beckers
DDPP Courrier N° 2023-4304 du 05/09/2023



www.millepiquants.fr

www.facebook.com/MillePiquants

www.instagram.com/MillePiquants



AIDEZ-NOUS !
Le coût moyen des soins pour
1 hérisson est de 67 €



Centre de soins pour hérissons
(*Erinaceus europaeus*)
à Ballancourt-sur-Essonne (91)



Le hérisson est protégé par la loi depuis 1981 mais cette espèce est menacée et sa population est aujourd'hui en fort déclin.

L'association MILLE PIQUANTS a pour objet la mise en œuvre d'actions de nature à promouvoir la sauvegarde des hérissons :

- La mise en place et le fonctionnement d'un **centre de sauvegarde** permettant de recueillir et de soigner les hérissons sauvages blessés, malades ou affaiblis, en vue de les relâcher dans le milieu naturel, afin de préserver l'espèce.
- La **sensibilisation** et l'information du grand public, afin d'aider à la protection des hérissons.



La prise en charge et les soins sont entièrement gratuits. Les soignants sont tous bénévoles. L'association est uniquement financée par vos dons et adhésions.

SANS VOTRE SOUTIEN FINANCIER, LE CENTRE NE POURRAIT PAS SURVIVRE !

Notre association étant reconnue d'intérêt général, vos dons et adhésions ouvrent droit à une **déduction d'impôt de 66 %**

Que faire si je trouve un hérisson en difficulté ?

Hormis les cas évidents où l'animal est visiblement mal en point (blessure apparente, asticots ...), sachez identifier un hérisson en détresse :

- Il reste en plein jour et au soleil,
- Il titube, tourne en rond,
- Il ne bouge presque plus, paraît faible, mou,
- Il est maigre,
- Ses yeux sont fermés et enfoncés dans l'orbite,
- Sa respiration est difficile ou bruyante,
- Il a des spasmes,
- Il s'agit d'un bébé ou d'un jeune de moins de 250 gr.



Et contactez au plus vite un centre de sauvegarde ou un vétérinaire :

Via notre site web :

www.millepiquants.fr/index.php/en-detresse

Via Facebook Messenger ou Instagram :

www.facebook.com/MillePiquants

www.instagram.com/MillePiquants

Ou notre vétérinaire référent à Brétigny-sur-Orge :

Dr Carine Alves
01 69 88 87 87

Comment aider les hérissons ?

En favorisant leur présence dans nos jardins :

- Ouvrez quelques passages (12x12 cm) au pied des clôtures pour qu'il puisse circuler (mais pas côté route !)
- Laissez des zones naturelles dans vos jardins : haies, buissons, zones de broussailles, ce sont leurs refuges.
- Laissez des branchages, des feuilles mortes pour qu'il puisse se construire un nid.
- Laissez accès à tas de compost, source de nourriture pour eux (insectes et vers).
- Installez un petit abri (caisse en bois) dans un coin tranquille du jardin, abrité et à l'ombre.
- Laissez en permanence une gamelle d'eau fraîche et propre.
- Mettez à disposition des croquettes ou de la pâtée pour chat.

Les principaux dangers à éviter :

- **Jamais de pain ni de lait de vache ! Le hérisson ne les digère pas et peut en mourir.**
- Bannissez pesticides, désherbants et produits chimiques.
- Vérifiez la végétation avant de passer la tondeuse, la débroussailleuse, le coupe-bordure, ou de faire brûler un tas de bois car un hérisson peut s'y trouver (son réflexe est de se mettre en boule au lieu de fuir).
- Attention aux bassins, mares, piscines : installez une planchette pour qu'il puisse remonter.
- Attention aux filets de protection du potager, il peut y rester prisonnier.
- Ne dérangez et ne déplacez jamais un nid, et ne touchez pas les petits à main nue.